



# L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

Edition 2021  
Chiffres 2020

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de

la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance**, dite « **prélèvement** » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le Co-

mité de l'Eau et de la Biodiversité Guadeloupe (le parlement de l'eau) où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

Les Offices de l'Eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...



# COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES EN 2020 ?

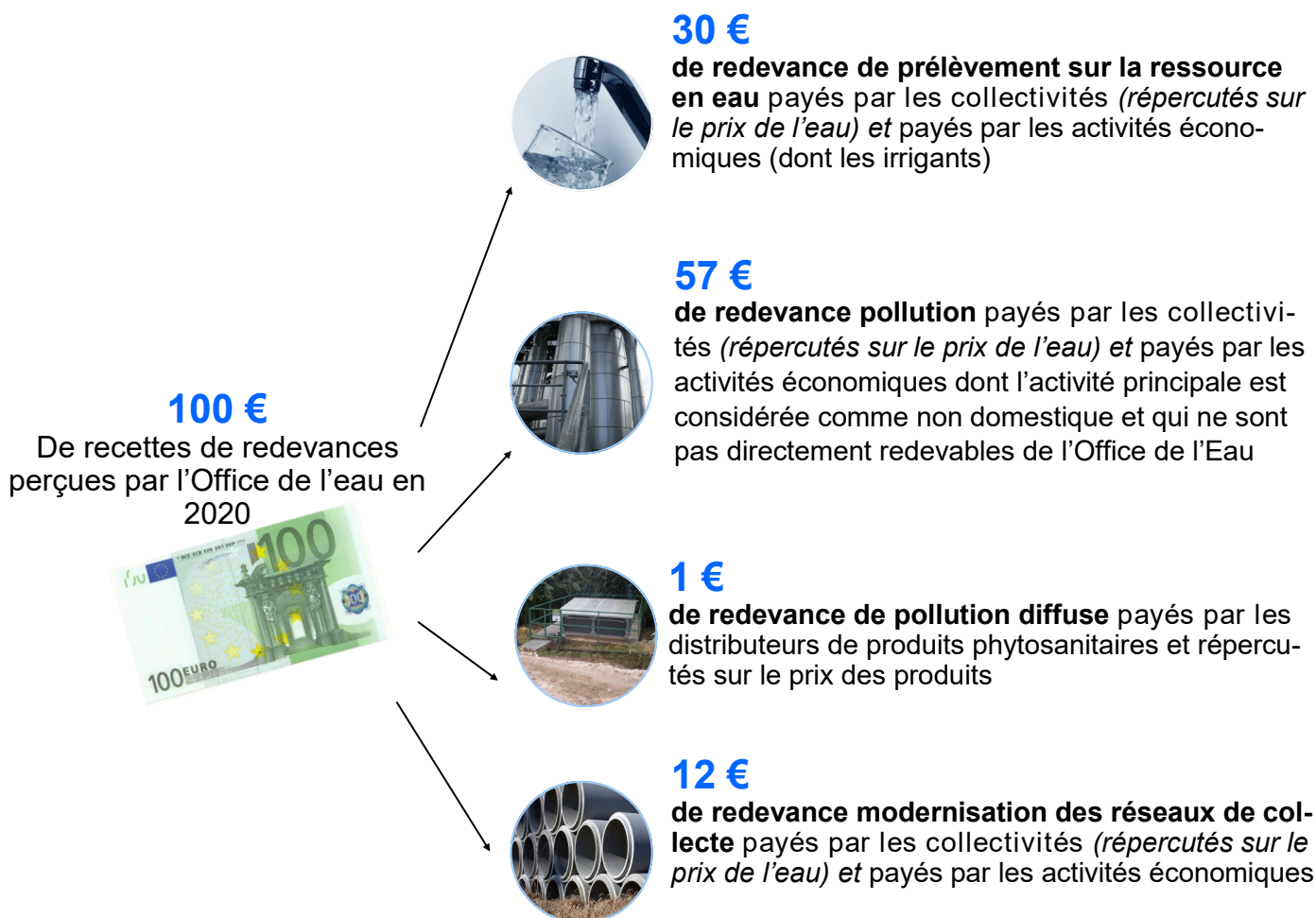
L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) notifiées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à **13 millions d'euros**. Un montant de **2,9 millions d'euros** a été réellement encaissé soit un taux d'encaissement de 21%

## RECETTES / REDEVANCES

### Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



Redevances Eau et Assainissement	Montants titrés en 2020	Montants encaissés en 2020	Encaissement/titres (%)
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4 249 299 €	574 806 €	14%
Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	7 951 295 €	1 903 301 €	24%
Redevance pollution diffuse	122 298 €	78 329 €	64%
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1 640 161 €	353 198 €	22%
<b>TOTAL</b>	<b>13 963 053 €</b>	<b>2 909 634 €</b>	<b>21 %</b>

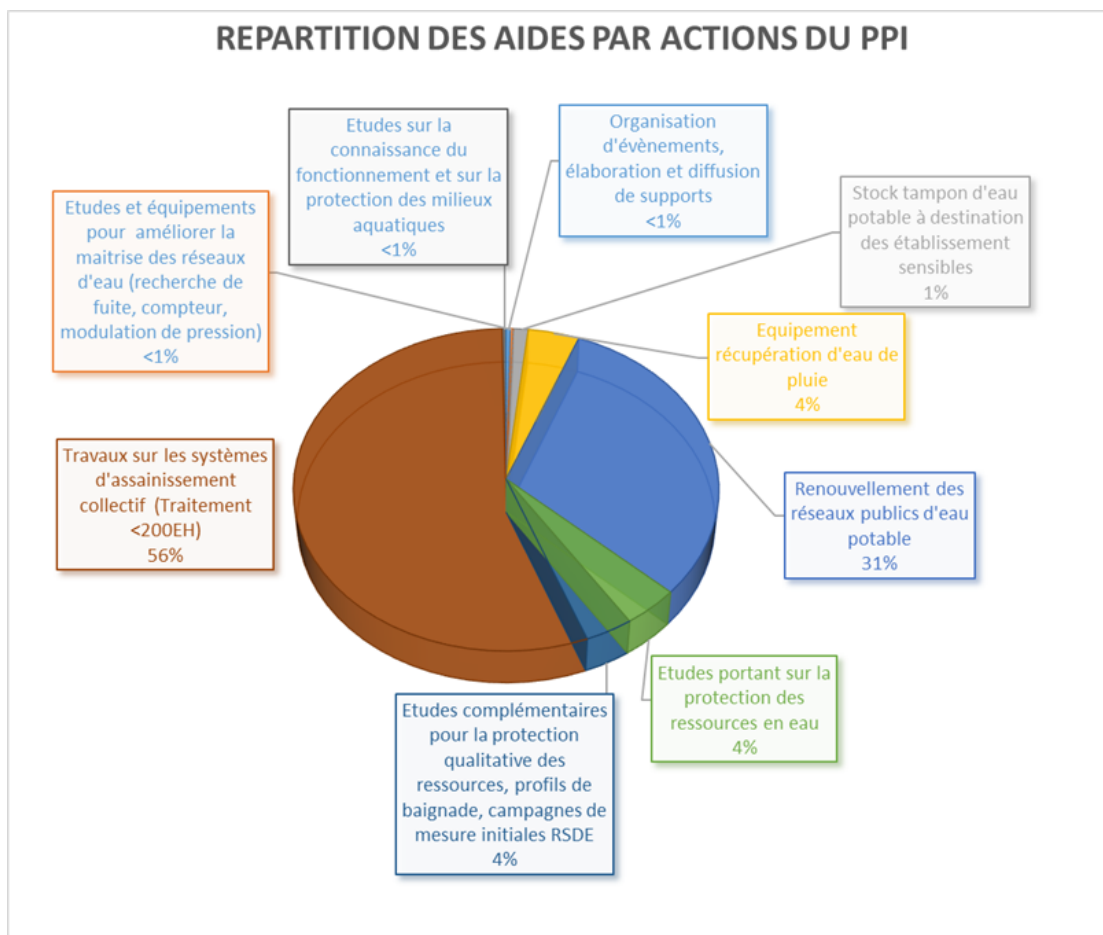
# A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'Office de l'Eau Guadeloupe attribue, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), des subventions aux personnes publiques (collectivités territoriales) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## AIDES / SUBVENTIONS

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2020 ?

Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2020 est de **2 312 581.95 euros**.



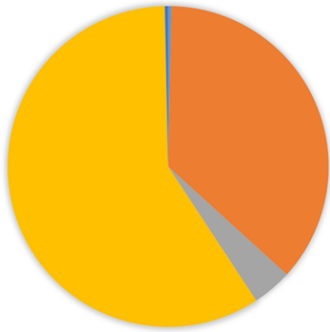
## REPARTITION DES AIDES SELON LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PPI ET DU SDAGE

ORIENTATION 5 :  
PRESERVER ET  
RESTAURER LES  
MILIEUX  
AQUATIQUES  
<1%

ORIENTATION 1 :  
AMELIORER LA  
GOUVERNANCE ET  
REPLACER LA GESTION DE  
L'EAU DANS  
L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE  
<1%

ORIENTATION 2 :  
ASSURER LA  
SATISFACTION  
QUANTITATIVE DES  
USAGES EN  
PRESERVANT LA  
RESSOURCE EN EAU  
37%

ORIENTATION 4 :  
REDUIRE LES REJETS  
ET AMELIORER  
L'ASSAINISSEMENT  
59%



ORIENTATION 3 :  
GARANTIR UNE  
MEILLEURE QUALITE  
DE LA RESSOURCE  
EN EAU VIS-A-VIS  
DES PESTICIDES ET  
AUTRES POLLUANTS  
DANS UN SOUCI DE  
SANTÉ PUBLIQUE  
4%



Station de lavage alimentée en eaux pluviales et eaux recyclées

## Description d'un dispositif de stockage d'EP « type »



Système de pré-filtration



Citernes tampons ACS



Surpresseur



Dalle béton + Locaux de protection



Les risques sanitaires liés au stockage d'eau destinée à la consommation humaine impliquent la mise en œuvre de moyens permettant d'en assurer la maîtrise

5

L'année 2020 a été marquée par le lancement d'un appel à projets multi partenarial par l'Office de l'Eau, la Région, la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé afin de mettre en place des dispositifs de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires du primaire. Au 15 décembre 2020, 173 écoles réparties sur 20 communes différentes ont ainsi fait l'objet d'une visite en vue d'une estimation précise des besoins en eau et du bon dimensionnement des futurs dispositifs.

Observatoire  
de l'eau Guadeloupe



OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE

Jardin Botanique de Basse-Terre  
Circovallation rue Alexandre Buffon  
97100 - Basse-Terre - Guadeloupe  
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21  
Email: [contact@oe971.fr](mailto:contact@oe971.fr)  
[www.eauquadeloupe.com](http://www.eauquadeloupe.com)

OBSERVATOIRE DE L'EAU GUADELOUPE